



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 52

Troyes, lundi 26 décembre 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 52 excès de vitesse;
- 11 faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 13 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 18 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 5 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 9 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 9 faits de refus de priorité ;
- 29 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au Code de la route ;
- 19 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mercredi 27/12/2023 – Après-midi	RD660 – ESTISSAC – VULAINES
Jeudi 28/12/2023 – Matin	D 99 – CHARMONT SOUS BARBUISE – CHAUDREY
Jeudi 28/12/2023 – Matin	D.619 BAR/AUBE – VENDEUVRE/BARSE
Jeudi 28/12/2023 – Après-midi	RD 442 – ECHEMINES
Jeudi 28/12/2023 – Après-midi	AV EDOUARD HERRIOT A TROYES
Vendredi 29/12/2023 – Après-midi	AV JEAN MOULIN A LA CHAPELLE ST LUC
Dimanche 31/12/2023 - Matin	D 960 CRENEY – LESMONT

Alcool et conduite

Message de prévention

Alcool et conduite



En France, il est **interdit** de conduire avec un taux d'alcool dans le sang supérieur à 0,5 g/l (0,2 g/l si vous êtes détenteur d'un permis probatoire).

Il est recommandé de vous contrôler vous-même avant de prendre le volant lorsque vous avez consommé de l'alcool. Si vous êtes passager, refusez de monter dans le véhicule d'une personne qui ne semble pas être en mesure de conduire en toute sécurité si elle ne s'est pas contrôlée.



≥0,5 g/l d'alcool

=



135 € amende

+



6 points en moins
sur le permis

+



Jusqu'à 3 ans de suspension
du permis de conduire

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la
communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr